

SOMMAIRE

Mot de la Bourgmestre Etat civil – In Memoriam

Vie communale:

Inauguration du site du château et de la plage des

Nawés

Fête médiévale des

17 et 18 juillet

Plan communal de

développement rural

Quelques travaux

en cours ou réalisés

Gestion des eaux usées

**GAL** 

Vie associative

et culturelle :

Les Territoires

de la mémoire

Commémoration de la rafle

des otages à Saint-Médard

19 août 1944

Le Rock pour Adeline

CPAS:

Alzheimer

Agenda

• Foulouze • Gribomont • Herbeumont • Linglé • Martilly •

• Menugoutte • Saint-Médard • Straimont •

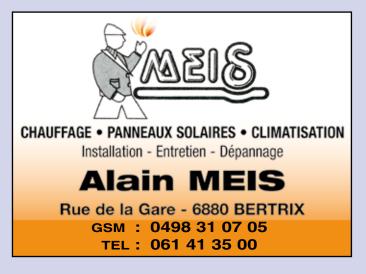
Trimestriel - Septembre 2010 - N°37



Fourniture: bois chauffage - bois construction







# TONDEUSES-TRONCONNEUSES MATERIEL DE JARDIN CYCLES - MOBYLETTES

vente de chaînes, huiles, pièces de rechanges...

**VENTE • RÉPARATIONS • ENTRETIENS** 

BONOCAS sprl STRAIMONT - rue du Héraut, 24 Tel 061/61 44 64 ou 0497/41 96 98







### LE MOT DE LA BOURGMESTRE

Malgré de belles journées, on sent que l'été tire à sa fin. Les températures sont nettement tombées et on frissonne dès que l'on n'est plus au soleil. Le soir, plusieurs d'entre nous ont déjà fait un bon feu de bois. Les superbes rouges pourpres vont envahir peu à peu nos magnifiques forêts. Les enfants, petits et plus grands, reprennent le chemin de l'école, lieu d'éducation, d'apprentissage, de jeux et de socialisation tellement important pour un développement harmonieux. Que cette rentrée rime avec succès et plaisirs pour chaque enfant et tous les parents! J'ai aussi une pensée pour toute les équipes éducatives qui oeuvrent chaque jour pour que l'enseignement gagne en qualité.

Ce numéro décrit succinctement un ensemble d'évènements qui se sont déroulés durant l'été et font références à la clôture de travaux importants menés dans la commune, que ce soit les travaux du château ou l'aménagement de « la plage de la Garenne». Il fait également le point sur les travaux de voiries, d'éclairage public et de sécurité réalisés durant ce dernier trimestre et annonce ceux à venir durant les prochains mois.

Le plan communal de développement rural, ou PCDR, a été approuvé et le projet de première convention commence à prendre forme.

Enfin, au travers de l'agenda des activités, il vous invite à participer à différentes manifestations organisées au quatre coins de la commune.

Bonnes semaines
Catherine Mathelin

### ETAT CIVIL À PARTIR DE JUIN 2010

#### NAISSANCES



1. GILLET Tom Pascal Françoise né à Libramont-Chevigny, le 15/06/2010 fils de Philippe Emile et de LARET Melissa Rose Marie-Anne Fernand adresse: HERBEUMONT

2. GUEBEN Lily-Jeanne née à Libramont-Chevigny, le 20/06/2010 fille de Stéphane Guy et de DEMOUSTIER Céline adresse : SAINT-MEDARD

3. WAUTHIER Louise Marie Elsa Monique née à Libramont-Chevigny, le 29/06/2010 fille de Thomas José-Marie Emmanuel et de HENNON Valérie Louise Françoise adresse : HERBEUMONT

4. GRUDZIEN Louisa Maria née à Libramont-Chevigny, le 30/06/2010 fille de Yoann Théodore Stanislas et de BONNENBERGER Sarah adresse : STRAIMONT

5. VIGNIX Ewan né à Libramont-Chevigny, le 04/07/2010 fils de Renaud Gérard Joseph et de MORIS Davina Anne-Marie Ghislaine adresse : SAINT-MEDARD

6. WUILLIAUME Jules Auguste Roger né à Libramont-Chevigny, le 20/07/2010 fils de Benoit Jean et de DAMAIN Ingrid Marie Josée adresse : SAINT-MEDARD

#### **MARIAGES**



- DIDIER Arnaud et ROCHET Catherine, mariés à Herbeumont le 19/06/2010 (Saint-Médard)
- COLLIGNON Jean-Luc et VAULET Marie, mariés à Herbeumont le 26/06/2010 (Herbeumont)
- STOZ Thibaut et MAGOTIAUX Véronique, mariés à Herbeumont le 10/07/2010 (Menugoutte)
- DALIER Timothée et GRIBOMONT Mélissa, mariés à Herbeumont le 17/07/2010 (Straimont)

#### **DECES**



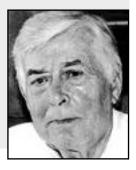
- BIENFET Georges, décédé à Neufchâteau le 06/06/2010 (Straimont)
- GRAEFF Nicolas, décédé à Sainte-Ode le 01/08/2010 (Herbeumont)
- SNAUWAERT Yvonne, décédée à Libramont-Chevigny le 20/08/2010 (Herbeumont)

#### IN MEMORIAM

Monsieur BIENFET est décédé ce 7 juin 2010. Bourgmestre d'Herbeumont de 1987 à 1990 et de 1995 à 2000, échevin de 1991 à 1994, Monsieur BIENFET s'est fortement investi dans le développement de notre commune et le bien-être des habitants. Plusieurs projets d'envergure ont vu le jour sous ses législatures.

Nous n'en citerons que quelques uns : l'aménagement du centre d'Herbeumont, la construction de la salle du Vivy et la rénovation du Rivoli dans le cadre du PCDR, la rénovation des écoles de Martilly et de Saint-Médard, l'agrandissement du home « La Bonne Espérance » et la reconstruction de l'Eglise de Straimont.

Nous le remercions pour le travail réalisé.



### VIE COMMUNALE

### Inauguration du site du château et de la plage des Nawés

Le vendredi 4 juin, en présence de Monsieur le Ministre LUTGEN, du Député régional - Sénateur Dimitri FOURNY et des Députés provinciaux Thérèse MAHY et René COLLIN, le site du château d'Herbeumont rénové comme la « plage des Nawés » ont été inaugurés. Cette manifestation a été rehaussée par la présence de la chorale « Les Voix du chœur » qui avait conçu un répertoire spécial « château » et Les Carabins qui, outre un accueil d'époque, nous ont fait profiter de leur breuvage magique, l'Herbamour.

Le patrimoine, l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations futures est un bien. Nos patrimoines culturel et naturel sont deux sources irremplaçables de vie et d'inspiration. Le château d'Herbeumont constitue pour les habitants de notre commune et de nombreux amoureux d'Herbeumont, touristes d'un jour ou de toujours, un site remarquable à préserver, à sauvegarder et à faire connaître. Il véhicule tant des valeurs historiques, esthétiques, archéologiques, environnementales que folkloriques.

Construit vers 1268 sur une puissante butte naturelle de schiste dominant la Semois de plus de III métres, il permettait l'observation, commandait et verrouillait la voie naturelle où les routes de l'époque se cotoient en un étroit passage, caractère de nécessité dans un pays de vallées qui seules permettent les communications naturelles. La fortification contrôlait, à ses pieds, le carrefour des deux chemins venant de France pour gagner le nord par Neufchâteau : l'un de Sedan à Bouillon et et le « Gué des Manhelles », l'autre d'Yvois-Carignan, par le gué du Moulin. Pendant plusieurs siècles la vie du village s'est conjuguée à celle de cette forteresse qui a subi plusieurs

modifications, indiquant chacune une évolution dans les systèmes de défense ou de vie à l'intérieur du château. Ce qui en fait aujourd'hui sa richesse patrimoniale, architecturale et archéologique vu que les différents murs et tours ont été reconstruits à l'identique, reflétant au travers de leurs diverses couches, les différents siècles traversés, jusqu'à son démantèlement par les troupes de Louis XIV en 1657 et ce, malgré la bravoure et la témérité des carabins qui avaient reçu l'ordre d'enlever le jeune monarque. Le château d'Herbeumont fut occupé par les français à partir de cette date jusqu'au traité des Pyrénées en 1659.

Le domaine du château qui compte 18 ha 84 ca a été acquis par la commune d'Herbeumont en 1937, ce site fut classé par arrêté royal en 1938. Bien plus tard, de 1973 à 1976, le service des fouilles entreprit quatre campagnes de fouilles et mirent en évidence la richesse de ce patrimoine et une meilleure compréhension des remaniements successifs et de reconstituer l'aspect premier de la topographie. Classé site exceptionnel par arrêté de la région wallonne en 1989,

le château a fait l'objet d'une première et d'une deuxième phase de travaux réalisés en 1992. Classé patrimoine majeur en 2006, les 3ème et 4ème phases des travaux ont été réalisés en 2008 et s'achève actuellement. Le coût global de ces deux dernières phases est de 1.003.494,36 € TVAC, dont 95 % sont pris en charge par la RW, 1% par la province et 4% pour la commune (soit environ 40.000 € remboursés en vingt ans).

Il nous reste à dynamiser ce site et à faire bon usage de cet argent public d'une part, en maintenant et préservant le site dans l'état où il se trouve actuellement. L'administration communale s'engage à l'entretenir mais tout un chacun se doit de respecter la beauté du lieu, sa propreté et sa quiétude. D'autre part, il nous reste également à nous retrousser les manches, à s'unir, décideurs politiques, amis du château, carabins et tout citoyen qui le souhaite, pour promouvoir en interne et bien au-delà de notre commune, ce fabuleux patrimoine, à le partager et à le faire revivre.



# Quelques événements en lien avec le château

- Fête médiévale des 17 et 18 juillet : suite à la demande de la compagnie « La Hure d'Argent », une reconstitution des métiers et de la vie médiévale s'est déroulée sur le site du château. Près de 2500 personnes se sont rendues au château durant ce WE. Nous ne pouvons que nous en réjouir! C'est une façon de dynamiser le site et de faire connaître la commune d'Herbeumont.
- La fête prévue le 15 août sur le site n'a pu se déroulée vu le temps excessivement pluvieux. Cependant ce n'est que partie remise pour 2011, vu l'ambiance et le succès des animations (conteuse, atelier couronne, clown, magicien et musique celtique) organisées dans la salle du Vivy.
- Un subside de 7.500 € a été reçu de la Province, via le député René Collin, pour acheter et placer un câble qui permettra d'amener l'électricité sur le site. Un dossier de demande de subside pour le complément du coût engendré par la pose du câble est en cours d'élaboration pour être introduit au CGT.



photo de Yves Edouard Nestor NECHELPUT

Un autre attrait de la commune d'Herbeumont tant pour les touristes que pour nos habitants réside dans les joies de l'eau : de la baignade aux Kayaks, en passant par la pêche et les barbecues le long de l'eau dans un site conçu pour. C'est une des causes qui a conduit le conseil communal en 2007 a élaboré un projet d'aménagement de ce qui est devenu « la plage des Nawés», nom tiré du lieu dit et des étendues de prairies qui bordaient la Semois.

Des analyses régulières de la qualité de l'eau de baignade y sont pratiquées. Mais si vous n'appréciez pas les joies du bronzage, de la trempette ou du kayak, la plage est également le départ d'une promenade, celle de la Pierre Perrin, qui vous

permettra de profiter du calme et des merveilles de la nature à travers les méandres de la Semois. Vous découvrirez un écrin de verdure incomparable qui invite à la rêverie, à savourer la nature enveloppée dans un silence à peine rompu par une truite qui remonte à la surface, l'envol d'un canard ou si vous avez de la chance, le bruit sec des sabots de biches qui passent à gai.

La plage des Nawés se situent en amont du barrage du même nom qui va permettre de maintenir une hauteur d'eau de plus ou moins I m à Im20 au plus profond du lit. A flanc de roche, bordée de pelouses, équipée de cabines et de banc, l'entrée dans la Semois se veut en plan légèrement incliné en pente douce afin

de préserver la sécurité des petits et des grands. Les murs en pierre de schiste qui canalisent le lit de la Semois ont fait l'objet d'un rejointoyage et de nouveaux couvre murs ont été posés. Mais plusieurs se demandent pourquoi avoir réalisé une descente en paliers successifs dénivelés de 5 cm, cet aménagement a été réalisé comme tel pour permettre la descente mais surtout la remontée des services de secours (ambulance et pompier).

Cet aménagement représente un coût de 102.644,68 € et a été financé à 80 % par le Conseil Général au Tourisme.





### HERBEUMONT infos

Une convention vient d'être réalisée avec les services de gestion des cours d'eau et de la pêche de la Région Wallonne afin que la commune puisse régler le débit et la hauteur du niveau d'eau via la gestion du « bief du barrage » situé en amont de la plage. Il est à déplorer qu'en quatre ans plusieurs madriers du bief ou des différents passages réalisés ont disparu.

Ces différents ouvrages vont être réparés par les services communaux. Pour avoir de l'eau en suffisance au niveau de la plage, attente des amateurs des joies de la baignade mais aussi des pêcheurs, il faut que ces différents ouvrages ne subissent plus de vandalisme!

### VIE COMMUNALE

"Plan communal de développement rural (ou PCDR) : approbation pour une durée de cinq ans renouvelable. Priorité 1 : « Valorisation du potentiel environnemental et touristique de la Vierre ».

Après une période de travail intense de la Commission Locale de Développement Rural (ou CLDR formée en janvier 2007 et composée de citoyens des différentes entités de la commune), le conseil communal en sa séance du 15.12.08 a approuvé le dossier intitulé « commune d'Herbeumont – PCDR – Parties I à 5 tel que rédigé par la Sprl Impact à 6880 Bertrix ainsi que la première convention proposée par la CLDR « Valorisation du potentiel environnemental et touristique de la Vierre ».

La Commission Régionale de l'Aménagement du Territoire (ou CRAT) a remis son avis le 24.04. 2009. Le programme communal de développement rural d'Herbeumont a été approuvé par le Gouvernement Wallon le 10 septembre 2009, approbation d'une durée

de cinq ans reçue le 12 octobre 2009 à l'Administration communale.

En date du 9 novembre 2009, le conseil communal a décidé de solliciter Monsieur le Ministre wallon en charge du développement rural, Monsieur le Ministre LUTGEN, pour obtenir l'autorisation d'être accompagné par le Fondation rurale de Wallonie dans la révision des fiches, l'introduction et l'exécution des projets tels qu'acceptés. En effet, la taille de notre commune plaide en faveur d'un soutien méthodologique et technique de la part de la Fondation rurale de Wallonie. Un avis positif a été remis par le Ministre Lutgen à cette demande en mai dernier.

C'est véritablement un plus pour la commune d'Herbeumont de pouvoir disposer de l'appui du développement rural, à la fois dans le soutien financier des projets retenus (80 % de subvention) et dans le soutien à l'élaboration des projets grâce aux compétences de la FRW.

C'est ainsi que la commune d'Herbeumont a lancé le marché pour la désignation d'un auteur de projet pour le suivi du PCDR – priorité I : « Valorisation du potentiel environnemental et touristique de la Vierre » et que l'aménagement de l'entrée de Martilly et la rénovation de la plage de Straimont sont actuellement à l'étude.

D'autres projets suivront puisque nous pouvons proposer à la subsidiation une convention par an.

### VIE COMMUNALE

### Quelques travaux en cours ou réalisés

I.Dans le cadre du plan « expérience pilote d'entretien de voiries », le Ministre COURARD a retenu les projets de la commune d'Herbeumont. L'entretien de la route de Tantan à Saint-Médard – couplé avec des travaux relevant du plan triennal pose d'un égout, travaux subsidiés à 60% - et l'entretien de la route Martilly – Straimont ont été ainsi réalisés. Les travaux ont consisté en une remise sous profil d'accotement suivi d'un reprofilage de la voirie au moyen d'hydrocarboné. Au chemin du Tantan, une partie du revêtement a été fraisé pour maintenir un niveau correct du revêtement par rapport aux filets d'eau existants. Le montant total de ces entretiens est estimé à 179.572,47€ TVAC subsidié à 80 %.

2.Le Ministre LUTGEN a dégagé des budgets pour l'entretien des voiries suite aux intempéries 2008 -2009. C'est ainsi que les couches de roulement sur quatre routes de la commune ont été réparées :

- route de Straimont- Chiny
- rue de la Fontaine à Menugoutte
- route du Poupeau à Saint-Médard
- chemin de la Garenne à Herbeumont.

Ces réparations se sont faites par la mise à chaud d'enrobés à squelettes sableux avant le traitement général de la surface par un produit superficiel bicouche pour garantir la durabilité de l'ouvrage. Des travaux de délignage et de mise à niveau des trapillons ont également été réalisés. Le montant total de ces entretiens est estimé à 122.202,80€TVAC subventionné à 80%.

3. Deux aménagements visant à remédier à des problèmes de stagnation d'eau et de sécurité routière ont été réalisés. Un drain en bordure de la rue de la Plite a été posé et une surlargeur en béton dans le virage du chemin de l'Antrogne a été réali-

sée. Réalisés sur fond propre, le montant de ces travaux s'élève à 8.496,66€TVAC.

4. Dans le cadre du plan triennal 2007-2009 (travaux subsidiables à 60%), l'éclairage public de la rue aux Roches à Straimont et « Du pasai des Forgerons » à Herbeumont est en cours de réalisation. Les travaux consistent en la pose de gaines pour l'électricité basse tension (BT) et ajout de foyers « éclairage public» (E.P) supplémentaires en vue d'assurer une meilleure uniformité de l'éclairage de la voirie. Ajout de 8 candélabres et pose d'une gaine en attente pour la TVD rue aux Roches à Straimont. Ajout de 3 candélabres et pose de 2 gaines en attente pour la TVD et BT au Pasai des Forgerons à Herbeumont (en prolongeant l'éclairage public de la Voie du Four). Le coût estimé des travaux est de 42 320.23€TVAC.

Pour information, dès la mi-septembre, ORES va procéder au démontage de la ligne Haute Tension (HT) allant de l'entrée de Gribomont jusqu'à la gare de Straimont, ainsi qu'une partie de la ligne HT située sur l'entité de Martilly. Cette ligne HT sera désormais en souterrain. Deux nouvelles cabines électriques seront construites à Saint-Médard et une à Straimont.

Les prochains travaux porteront sur le raccordement des égouts de la rue du « Petit Vivy » sur le collecteur de la rue du Bravy, la construction d'une station de relevage et le placement des égouts à la rue de Bravy, l'entretien de différents murs en pierre répartis sur l'entité,l'entretien de la voirie des Rouges Eaux à Gribomont et du Plannois à Herbeumont, la réfection des marches du perron de l'église de Saint-Médard et du chemin accédant au nouveau cimetière.

### Gestion des eaux usées

Vous construisez ou rénovez une habitation ? Vous êtes déjà installés ?

Que votre habitation soit située en zone d'assainissement collectif ou autonome certaines mesures doivent être prises pour épurer vos eaux usées.

Rappelons que le cadre légal définit trois régimes d'assainissement :

 le régime d'assainissement collectif (l'assainissement des eaux usées est ou sera assuré par une station d'épuration publique alimentée par le réseau d'égouts);

- le régime d'assainissement autonome (l'assainissement des eaux usées est réalisé à l'initiative de chaque propriétaire);
- le régime d'assainissement transitoire (pour lequel des études complémentaires devront être réalisées pour préciser l'affectation définitive en collectif ou en autonome).

Renseignez-vous au préalable auprès de votre administration communale pour savoir dans quelle zone (collectif ou autonome) se situe votre bien. Cette démarche est primordiale afin de vous éviter des frais inutiles comme par exemple, l'installation d'un système d'épuration individuelle alors qu'il ne se jus-

tifie pas!

A chaque régime d'assainissement correspondent des obligations bien spécifiques résumées ci-dessous :

#### VOS OBLIGATIONS EN ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF:

- Raccordez votre habitation à l'égout public lorsque celui-ci existe en ayant préalablement obtenu l'autorisation écrite du Collège communal.
- S'il s'agit d'une habitation existante :
- S'il n'y a pas encore d'égout dans votre rue, vous devrez raccorder votre habitation pendant les tra-

### HERBEUMONT infos

vaux d'égouttage.

- S'il s'agit d'une nouvelle habitation :
- Séparez les eaux claires et les eaux usées jusqu'en limite de propriété.

Il est préférable d'évacuer les eaux claires par un mode d'évacuation autre que l'égout (ruisseau, fossé...).

- Si l'égout n'est pas encore connecté à une station d'épuration publique OU lorsqu'il n'y a pas encore d'égout, vous devez installer une fosse septique toutes eaux de minimum 3000 litres munie d'un by-pass (attention, les eaux claires ne peuvent pas transiter par la fosse septique !). Voyez avec la commune les modes d'évacuation envisageables pour les eaux usées en sortie de la fosse septique.
- Si l'égout est connecté à une station d'épuration publique, n'installez pas de fosse septique.

ATTENTION : pas de systèmes d'épuration individuelle en zone d'assainissement collectif!! Ne confondez pas fosse septique et système d'épuration individuelle! La fosse septique est un élément de pré-traitement des eaux usées alors que le système d'épuration individuelle est un système complet de traitement des eaux usées réservé à la zone d'assainissement autonome.

#### VOS OBLIGATIONS EN ZONE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME :

- S'il s'agit d'une nouvelle habitation :
- Equipez votre habitation d'un système d'épuration individuelle (SEI) agréé lors des travaux de construction ou de rénovation.

La liste des SEI agréés par la Région wallonne est disponible à l'adresse internet suivante :

http://environnement.wallonie.be/de/entreprises/systemes epuration.htm

- S'il s'agit d'une habitation existante :
- Les habitations situées en zone prioritaire et dont les rejets d'eaux usées sont dommageables pour l'environnement font l'objet d'une étude de zone qui précisera et imposera le type de traitement à mettre en œuvre et le délai de mise en ordre. Les propriétaires de ces habitations seront informés de leurs obligations en temps utile. Les zones prioritaires reprennent les zones de baignade et leurs zones de protection amont, les zones de prévention de captage, les masses d'eau Natura 2000 qui visent la protection d'espèces menacées (la moule perlière) et les masses d'eau à risque.
- Pour les autres habitations existantes, la mise en place d'un système d'épuration relève d'une démarche volontaire (pas de délai de mise en ordre).

#### • Priorité à l'infiltration !

Les eaux épurées issues de SEI dont la capacité est inférieure à 100 équivalents habitants (EH) doivent être évacuées prioritairement par infiltration dans le sol (drains dispersants) sauf si cela s'avère impossi-

ble au terme d'un test de perméabilité ou en raison de contraintes techniques rencontrées. L'évacuation peut alors se faire dans une voie artificielle d'écoulement (fossé, aqueduc...) ou dans une eau de surface.

#### • La déclaration

Avant d'installer un SEI (de capacité < à 100 EH), pensez à introduire une déclaration de classe 3 auprès de l'administration communale. Le formulaire à compléter à cet effet est téléchargeable à l'adresse suivante : http://formulaires.wallonie.be/Formulaires/09\_Formulaire\_declaration.pdf

Attention, les SEI à partir de 100 EH sont soumis à permis d'environnement.

#### • Les primes ?

Il n'y a pas de prime régionale à l'installation d'un SEI pour les nouvelles habitations.

Par contre, les propriétaires contraints d'installer un SEI dans le cadre de la rénovation4 de leur habitation ou suite à une étude de zone bénéficieront de la prime régionale plafonnée à 4000€, voire 5000€ sous certaines conditions.

Les habitations existantes qui s'équipent volontairement d'un SEI bénéficieront de la prime régionale plafonnée à 2500€, voire 3125€ sous certaines conditions.

Seuls les SEI agréés peuvent bénéficier de la prime régionale.

#### • Le contrôle à l'installation

C'est une étape indispensable pour bénéficier de la prime régionale à l'installation et/ou de l'exemption du CVA (Coût Vérité Assainissement). Toutes les informations concernant le contrôle à l'installation sont disponibles sur www.aive.be.

#### VOS OBLIGATIONS EN ZONE D'ASSAINISSE-MENT TRANSITOIRE :

- S'il s'agit d'une habitation existante :
- Il n'y a aucune imposition particulière.
- S'il s'agit d'une nouvelle habitation :
- Les eaux claires et les eaux usées doivent être séparées jusqu'en limite de propriété.
- L'habitation doit être raccordée à l'égout s'il existe et équipée d'une fosse septique toutes eaux by-passable (attention, les eaux claires ne peuvent pas transiter par la fosse septique!).
- Il faut prévoir, si possible, une zone de 10 m² entre la fosse septique et le mode d'évacuation pour le placement éventuel d'un système d'épuration individuelle dans le cas où la zone serait affectée en assainissement autonome par la suite.

S'il n'y a pas encore d'égout, voyez avec la commune les modes d'évacuation envisageables pour les eaux usées en sortie de la fosse septique.

#### « Nouvelle habitation »

La notion de nouvelle habitation est différente suivant que l'on se trouve en zone d'assainissement autonome ou en zone d'assainissement collectif.

En zone d'assainissement autonome : il s'agit de "toute habitation érigée après la date d'approbation ou de modification du plan communal général d'égouttage (PCGE) ou du plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) qui l'a, pour la première fois, classée dans une zone d'assainissement autonome."

En zone d'assainissement collectif et transitoire : il s'agit de toute « habitation dont le permis de bâtir est délivré, en première instance, ultérieurement à l'entrée en vigueur du règlement général d'assainissement des eaux urbaines résiduaires », soit après le 20/07/2003.

Quelle que soit la zone, il s'agit également des habitations faisant l'objet d'aménagements, extensions ou transformations couverts par un permis d'urbanisme et ayant pour effet d'augmenter la charge polluante rejetée dans les eaux usées.

Besoin d'informations plus précises au sujet de l'assainissement de vos eaux usées?

Pour plus d'informations sur les obligations en matière d'assainissement, sur les montants et conditions d'octroi des primes ou encore sur la démarche à suivre pour l'installation d'un système d'épuration individuelle, consultez les brochures de l'AIVE:

- « Vos eaux usées »
- « La prime régionale à l'installation d'un SEI et l'exonération du CVA»
- « Installation d'un système d'épuration individuelle soumis à déclaration »

Ces brochures sont disponibles sur le site www.aive. be ou sur simple demande.

Vous pouvez également contacter l'AIVE (organisme d'assainissement agréé) :

AIVE (Association Intercommunale pour la Protection et Valorisation de l'Environnement)

Drève de l'Arc-en-Ciel, 98
B-6700 Arlon

tél.: +32 (0) 63 231 811 fax: +32 (0) 63 231 895 www.aive.be

# VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE



### LA COMMUNE D'HERBEUMONT : TERRITOIRE DE MÉMOIRE

L'asbl « Les Territoires de la Mémoire » se définit comme un Centre d'Education à la Tolérance et à la Résistance. Elle met à la disposition du public un ensemble d'outils d'éducation pour rappeler que des événements horribles ont eu lieu, au cours des dernières décennies, en Europe et qu'il convient de s'informer et d'analyser les faits afin de prévenir le retour de régimes racistes, dictatoriaux et sanguinaires. La démarche des Territoires de la Mémoire se veut pédagogique et tournée vers l'avenir. La connaissance de l'histoire et le développement de l'esprit critique sont deux éléments indissociables si l'on veut vraiment que notre société aille vers un modèle plus tolérant et plus humain.

En 2007, l'Administration Communale d'Herbeumont a signé une convention de partenariat avec l'asbl « Les Territoires de la Mémoire », avec pour objectif d'organiser une série d'actions en vue de sensibiliser les citoyens au respect de l'autre. C'est ainsi que l'année passée, des passeurs de mémoire, nous ont fait

découvrir l'exposition « Triangle rouge », dédiée à tous ceux qui, sous le joug nazi, portaient ce petit bout de tissu rouge triangulaire dans les camps du IIIe Reich, le message véhiculé par cette exposition souligne avec force l'action de tous les résistants à toutes les formes de tentatives liberticides.

Soucieuse de préserver les valeurs démocratiques, et de montrer son engagement par rapport aux valeurs défendues par les territoires de Mémoire, la commune d'Herbeumont est fière de la plaque ap-

posée depuis ce 21 mai 2010 et de, former avec plus de 115 villes ou communes belges, avec les provinces de Liège, Luxembourg et de Namur, un véritable cordon sanitaire éducatif et pédagogique afin de mieux s'opposer à tous les extrémismes et à la montée des idées de l'extrême-droite en particulier. Une vigilance de tous les instants est indispensable, car les



formations extrémistes modernisent leur communication, dissimulent leurs intentions sous des slogans réducteurs et des simplifications mensongères. Cette plaque sur notre bâtiment communal rappellera constamment à tous nos citoyens et aux élus actuels et futurs que nos libertés passent par la défense de nos valeurs démocratiques.

## Discours de la Bourgmestre à l'occasion de la commémoration de la rafle des otages à Saint-Médard – 19 août 1944

Comme chaque année, nous sommes tous rassemblés aujourd'hui pour commémorer le départ forcé, voici 66 ans, de plusieurs jeunes hommes de Saint-Médard et Gribomont qui allaient subir la folie meurtrière des représailles nazies engendrées par la guerre 40 – 45.

Nous sommes ici pour leur rendre hommage, nous souvenir, nous recueillir et reconnaitre les souffrances subies par nos otages et leurs familles ici présentes. Tous ces hommes sans défense ont été arrachés à leur famille sans aucune raison et ont été maltraités jusqu'à la mort.

Mais, pour que cette commémoration prenne tout son sens, il me semble important de relier cette dramatique journée d'août 44 vécue par un ensemble de jeunes de notre village au message d'espoir transmis par la journée internationale de la jeunesse, fixée au 12 août. D'autant que cette année, le 12 août marque le lancement par l'onu, l'Organisation des Na-

tions Unies, de l'année internationale de la jeunesse.

L'apport des jeunes à la société est essentiel. C'est sur eux que repose l'avenir. Ils réalisent au quotidien de très nombreuses actions et contribuent au renouveau des idées dans le monde par la mise en oeuvre de projets innovants.

Et pourtant, les défis immédiats que rencontrent les jeunes ne sont pas minces. Je n'en citerai que quelques uns : le choix et l'accès à une formation de qualité, la recherche d'un premier emploi pour se lancer dans la vie, le financement de leur logement et de leur indépendance mais aussi un autre défi qui les rassemble tous : celui du sens que chacun veut donner à sa vie, à la Vie, avec un grand V, la sienne et celle d'autrui, avec un ensemble de valeurs telles que le respect, le dialogue, l'entre-aide, l'organisation d'une vie en société harmonieuse où il n'y a pas des forts et des faibles, des dirigeants et des opprimés, où les canaux

d'expression et de communication existent réellement, une société où l'on peut vivre libre en ayant un ensemble de droits et de devoirs à respecter.

Les jeunes, ce sont les adultes et les décideurs de demain. Le soutien aux jeunes est donc un combat fondamental pour notre avenir à tous! Les jeunes de la génération actuelle n'ont pas connu la guerre et ces atrocités, on ne peut que s'en féliciter! Mais il est impératif que le souvenir soit perpétué, un souvenir non de haine, mais d'explicitations et de compréhension du pourquoi on en est arrivé à ce que certains hommes en torturent et en tuent d'autres.

C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Ce travail de mémoire doit aider les jeunes et chacun d'entre nous à trouver ce sens pour construire une société basée sur un terrain d'entente et de solidarité.

### Le Rock pour Adeline

Le 9 octobre prochain, au Rivoli à Saint-Médard, un groupe de rock nous démontrera une nouvelle fois, si besoin est, que rock rime aussi souvent avec solidarité. En collaboration avec l'association « Solidarité d'Adeline asbl » (de Rossart), le groupe Ex-π (Ex-Pi), dont certains membres sont issus de notre commune (Straimont et Herbeumont), nous présentera son répertoire composé de reprises et d'adaptations de morceaux de Deep Purple, AC/DC, Queen, Pink Floyd, …, mais aussi de compositions originales. Ex-π accueillera en première partie un groupe de jeunes musiciens bertrigeois : « No time for Romance ». Un rendez-vous de solidarité musicale à ne pas manquer, alors LET'S ROCK!



# C.P.A.S. ALZHEIMER; L'EST QUOI?

Dans cette Herbeumont info, le service social de votre CPAS souhaite vous parler d'un problème de société dont on entend beaucoup parler. Mais peu de personnes connaissent les possibilités qui s'offrent à eux s'ils se retrouvent, eux-mêmes ou un membre de leur entourage, confrontés à cette maladie. Nous voulons bien entendu parler de la maladie d'Alzheimer. Alzheimer est la forme la plus fréquente de démence sénile. Cette maladie est généralement liée à une perte lente et progressive des cellules nerveuses et des contacts des cellules nerveuses. Le début de la maladie est insidieux, les premiers symptômes sont des troubles de la mémoire et de l'orientation.

Au fur et à mesure que la maladie évolue, les capacités mentales du malade se dégradent et les patients ont besoin, après quelques années, d'aide dans l'exécution des tâches quotidiennes et ne peuvent plus vivre seuls.

Un aspect particulièrement bouleversant pour la famille et les amis du patient pendant cette phase est le fait que le patient ne reconnaît souvent même plus ses proches, ni même son conjoint. Les malades souffrant de la maladie d'Alzheimer, perdent progressivement leur personnalité.

#### Oui peut m'aider?

•Mon médecin traitant.

Personne de première ligne pour poser un diagnostic ou pour se rendre compte des premiers symptômes dont la personne peut être victime. Première personne à contacter s'il y a suspicion du début de la maladie d'un membre de l'entourage. Il pourra effectuer un test simple avec la personne concernée. En fonction des résultats de ce test, il décidera s'il est opportun ou non de faire des examens approfondis.

Mon CPAS.

Les assistantes sociales peuvent vous aider dans la recherche d'informations ou de solutions (réorientation vers un service, prise de contact avec les personnes compétentes ...).

· La ligue Alzheimer.

La Ligue Alzheimer est une ASBL composée de personnes confrontées, concernées ou intéressées par la maladie d'Alzheimer ou d'autres formes de démence. Elle constitue un réseau de groupes d'entraide et d'antennes téléphoniques (en Wallonie et à Bruxelles) qui offrent une information spécifique et empathique aux familles et soignants professionnels et à toute personne en demande.

Adresse e-mail: ligue.alzheimer@alzheimer.be

• « Baluchon alzheimer » asbl.

Service à domicile qui permet aux familles des malades de s'accorder un moment de répit en toute tranquillité. Une personne formée à la maladie d'alzheimer, appelée « baluchonneuse », peut demeurer chez le malade de 7 à 14 jours pendant que vous êtes en vacances ou avez besoin de souffler. Elle s'occupe de votre proche et tient même pendant votre absence un journal d'accompagnement à votre intention.

Coût par 24h : 45 ou  $60 \in$  (selon l'intervention de votre mutuelle) frais déplacement non compris.

Email: baluchon@belgacom.net adresse internet: www.baluchon-alzheimer.be Tél: 02/673.75.00 ou 063/23.70.35 ou 0472/900.868 (n° coordinatrice)

- · Aides financières :
- Allocations pour personnes handicapées Régime des moins de 65 ans, 2 types d'allocations cumulables :
- Allocation de remplacement de revenus: accordée à la personne qui, suite à son handicap, voit sa capacité à exercer une profession réduite
- Allocation d'intégration: accordée à la personne handicapée qui, en raison de la réduction de son autonomie, doit supporter des frais supplémentaires pour s'intégrer dans la vie sociale. Régime des plus de 65 ans:
- Allocation pour l'aide aux personnes âgées, accordée pour cause de perte d'autonomie ou d'autonomie réduite.

Certaines conditions sont à remplir pour obtenir ces différentes aides. Les plus importantes sont : ne pas dépasser un certain plafond de revenus et atteindre un certain degré de dépendance. Celui-ci est évalué en points : plus l'autonomie est réduite, plus les points augmentent.

#### Où s'adresser?

- 1) Auprès de votre administration communale.
- 2) Au Ministère des affaires sociales, de la santé publique et de l'environnement.

Direction générale des Personnes handicapées Centre administratif Botanique

Finance Tower

Boulevard du Jardin Botanique, 50/boîte 50 1000 Bruxelles

Numéro vert gratuit: 0800/987.99 (du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30)

E-mail: handif@minsoc.fed.be

Site Internet: http://socialsecurity.fgov.be

# Quels outils la ligue Alzheimer peut m'apporter? L'écoute téléphonique: 0800/15 225

La Ligue Alzheimer offre une écoute téléphonique mise en œuvre par des anciens soignants familiaux ou professionnels, en toute confidentialité. Le non-jugement, la disponibilité et l'empathie sont les maîtres mots de cette écoute, l'objectif étant de répondre d'une manière optimale aux demandes de l'appelant.

o L'Alzheimer Café

L'objectif principal de l'Alzheimer Café est d'informer les patients et les familles sur les aspects médicaux et psychosociaux de la démence d'une manière informelle. Il permet en outre de rompre l'isolement social et de favoriser la convivialité. Cela débute par une discussion informelle, l'animateur intervenant ensuite brièvement pour présenter le thème prédéfini. La rencontre se poursuit ensuite par une séance de questions-réponses.

Province du Luxembourg: Maison de la Croix-Rouge, rue de la Massoquière I, 6840 Longlier Tous les Iers lundis du mois, à 14h (sauf vacances scolaires).

Inscription: 0800.15.225 ou ligue.alzheimer@

o L'entretien individuel

A la demande des familles ou de toute autre personne. Ce type de rencontre permet de considérer de façon plus personnelle le problème vécu, de mieux percevoir l'historique de la vie du patient, le contexte social et familial. Les craintes et les attentes peuvent être abordées concrètement.

o Les groupes d'entraide/lieux de parole Les groupes d'entraide de la Ligue Alzheimer organisent régulièrement des réunions à l'intention des familles des malades et des soignants professionnels. Elles peuvent être axées sur un thème précis et prédéfini ou sont simplement informelles. Ces réunions favorisent les échanges d'idées et d'astuces visant à faire face aux difficultés de la vie quotidienne avec un malade.

o Les publications de la Ligue Alzheimer
La Ligue publie ses propres ouvrages (périodique, guides, fiches pratiques,...) destinés à venir en aide aux personnes concernées par la maladie. On peut commander via la Ligue Alzheimer.

# AGENDA

06/10 : Petit déjeuner équilibré Salle du Rivoli Org. Accueil extrascolaire et écoles

07/10 : Petit déjeuner équilibré Salle du Vivy Org. Accueil extrascolaire et écoles

08/10 : Petit déjeuner équilibré Salle de Martilly Org. Accueil extrascolaire et écoles

09/10: Repas d'Automne Salle du Vivy Org. Les Pensionnés herbeumontois

09/10 : Concert Rock Salle du Rivoli Org. Association pour Adeline

10/10 : Sur la piste des Saglés Voyage énigmatique au cœur du patrimoine herbeumontois

Org. Espace Culture

17/10: Repas Automnal Salle du Vivy Org. RSIH

30/10 : Cortège et repas Halloween Salle du Rivoli Org. Animation Village St-Médard

21/11: Petit déjeuner OXFAM Salle du Rivoli Org. : Espace Culture

11/12 : Assemblée générale Salle du Vivy Org. La Mouche H.



Rue de Burhaimont, 51 - 6880 BERTRIX - 061/41 10 85

#### **NOUS RECHERCHONS**

des délégués commerciaux indépendants dans le domaine de l'édition publicitaire (H/F) temps partiel ou temps plein, ayant le contact facile et de la motivation.

Clientèle existante et à développer.

Contact: sprl REGIFO Edition
Tél: 071 / 74 01 37 - info@regifo.be
www.regifo.be

# H.D. Toitures sprl

Entreprise générale de couverture, de zinguerie et charpente

Rue de Blézy, 97 - 6880 BERTRIX Tél. Houchard Claudy: 061/41 28 86 De Waele Laurent: 061/41 44 40 Fax 061/31 58 30 hdtoitures@skynet.be



Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition rue St-Roch 59 - Fosses-la-Ville

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous au

071/74 01 37 ou faxez au 071/71 15 76

ou info@regifo.be www.regifo.be

Votre conseiller en communication, Mr Roland CROSSET tél : 087/26 78 86 (le soir) - GSM 0498/16 09 84



Le domaine de Saint-Remacle :

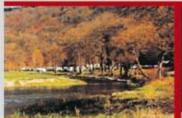
Sa Taverne - Sa Terrasse - Son Camping de passage

Dans un cadre chaleureux avec vue sur la Semois et sa vallée, Jacky et Dorine vous proposent de découvrir leur **nouvelle friterie** 

et un grand choix de bières régionales

Pour passer des moments agréables de détente en famille ou entre amis !









Rue de la Forteresse, 62 • 6880 CUGNON Tél. 061 41 29 02 • Fax 061 41 66 41

www.camping-saint-remacle.be info@camping-saint-remacle.be



### **Ch.** chauffage-sanitaire NAVARRE



- DEVIS GRATUIT
- DEPANNAGE ET ENTRETIEN TOUTES MARQUES

Rue des Chasseurs Ardennais, 24 6880 BERTRIX Tél. 061 41 12 83



### IBconnect Informatique

Frédéric SIMON

Rue de Blézy 39 - 6880 BERTRIX Tél. 061 41 16 96 Gsm 0495 51 40 63

E-mail: ibconnect@ibconnect.com

Web: www.ibconnect.com

Ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00

# Pizzeria-Brasserie La Vendetta



On dit à Bertrix, en lisière de la grande forêt d'Ardenne qu'elle est «la cité des baudets».

Elle s'illustre aussi par cette belle pizzeria «La Vendetta». C'est à la fois une brasserie, une gelateria, un restaurant typiquement italien et aussi une pizzeria qui a été élue meilleure pizzeria de la province du Luxembourg. Elle est située sur la Grand'place avec un grand parking gratuit.

L'intérieur est d'un cadre unique en Belgique. Le patron y a recréé une village du sud. Elle offre une carte d'une quarantaine de pizzas et une cuisine comme dans le sud. Le samedi, soirée musicale et le dimanche, thé dansant. En plus, elle vous livre gratuitement ses plats et les enfants de moins de huit ans ont le repas offert.

Venez la découvrir et vous ne saurez plus vous en passer!

Place des 3 Fers, 34 6880 BERTRIX Tél. 061 21 20 26 www.lavendetta.be



